



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2022

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 04 juillet 2022, à la salle du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, le mardi 12 juillet à 19h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, maire.

Mme Catherine BOTTERON procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Marie-Christine BERTRAND, Annie POIGNAND, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Philippe PRENEL, Daniel BARTHOD, Fabien PELLETIER, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : M. Simon DUGAS donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD, Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, M. Christophe MAILLARDET donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, Mme Séverine PUTOT donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER

Absents : Mrs Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Renaud COLSON

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction M. Daniel BARTHOD.

Mme le Maire a demandé si le compte-rendu de la séance du 30 juin 2022, transmis le 07 juillet 2022, fait l'objet de remarques de la part de JP Vallar et demande les modifications suivantes :

- Point sur la présentation et informations sur le photovoltaïque :
  - Ajouter « solaire » après photovoltaïque
  - Remplacer « M. NOUGE » par « M. NOUZÉ en qualité de Président de l'association Ajena »
- Délibération sur la TCFE SYDED :
  - Remplacer « un outil de gestion politique d'intérêt général » par « un outil public au service des collectivités notamment en terme de représentation »
  - Remplacer « JP Vallar insiste sur la nécessité » par JP Vallar précise qu'il est nécessaire »
- Point sur l'affouage :
  - JP Vallar rappelle qu'il avait demandé, préalablement au conseil municipal, à ce qu'un point sur l'affouage soit inscrit à l'ordre du jour.

- Remplacer « JP Vallar s'adresse à Mme le Maire pour rappeler qu'une procédure » par « JP Vallar rappelle qu'une procédure »
- Ajouter « JP Vallar demande pourquoi les élus du conseil municipal n'ont pas été informé directement de l'opération affouage »
- Ajouter « que JP Vallar était bien affouagiste les années précédentes »

---

**Ordre du jour :**

**1. Projets de délibération :**

- **Décisions du Maire : délibération n° 2022-41**
- **Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire : délibération n° 2022-42**
- **Tarifification 2022, location des salles : délibération n° 2022-43**
- **Convention avec M. Ludovic TESTA, gérant du Food Truck : délibération n° 2022-44**
- **Convention avec la Paroisse du Val de la Dame Blanche pour la catéchèse : délibération n° 2022-45**

**2. Questions diverses**

---

**Délibération 2022-41 : décisions du maire**

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33 en date du 08 octobre 2020, prises en application des articles L.2122 22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n° 2022-15 et 2022-18 sont consultables en Mairie et ont été envoyées par mail avec la convocation au présent conseil.

**Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.**

---

**Délibération 2022-42 : avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire**

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire une demande de subvention « Effilogis » a été faite. Le dossier est actuellement réputé complet et recevable. Elle propose de valider les montants de l'avenant Maître d'Oeuvre sur la base de la phase APS (Avant Projet Sommaire).

La commission Appels d'Offres du 05 juillet a émis un avis favorable à cet avenant n° 2 relatif aux honoraires du Maître d'Oeuvre, Archicréo et les cocontractants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE l'avenant n° 2 relatif aux honoraires du Maître d'Oeuvre Archicréo et les cocontractants,**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2.**

**Pour : 16**

**Contre :**

## Abstention :

---

### Délibération 2022-43 : tarification 2022, location des salles

A. Henriet indique que suite à la décision du conseil municipal du 30 juin 2022 d'acheter à l'AC2000 les biens mobiliers de la salle pyramidale, il convient d'actualiser les tarifs de location de salles.

Vu la délibération n° 2021-54 du 09 décembre 2021,

Vu le CGCT,

Vu le Code des Relations entre le public et l'administration,

Il est proposé les tarifs suivants pour la location des salles, applicables de suite :

Objets	Tarifs actuels	Nouvelle proposition
Salle Claude Comte + cuisine + matériel (tables et chaises) :		
• 1 journée	180€	230 €
• Week-end (samedi et dimanche)	260 €	350 €
Salle pyramidale + matériel (tables et chaises)		
• 1 journée	90 €	120 €
• Week-end (samedi et dimanche)	130 €	180 €
• Option « avec cuisine »	-	90€

Il est entendu que pour la location des salles :

- a. Le gymnase, la salle Claude Comte et la salle pyramidale sont mis à disposition **GRATUITEMENT** à l'ensemble des associations ayant leur siège social sur le territoire de Châtillon-le-Duc.
- b. Le gymnase ne fait pas l'objet de location aux particuliers.
- c. Pour les particuliers, la location de la salle Claude Comte et la salle pyramidale sera exclusivement réservée aux habitants de Châtillon-le-Duc et Tallenay.
- d. La journée de location s'entend pour 24h de 8h à 8h.
- e. Le week-end de location s'entend pour 48h du samedi 8h au lundi 8h.
- f. A partir de 23h, aucune nuisance sonore ne doit être perceptible de l'extérieur.
- g. Les salles communales pourront être mises gratuitement à disposition des organisateurs de réunions politiques, en période électorale.
- h. Pour les moments de convivialité après des funérailles, et exclusivement pour les habitants de Châtillon-le-Duc, les salles seront mises gratuitement à disposition des familles.
- i. Pour toute location de salle, quelle que soit la durée, il sera demandé un dépôt de garantie d'un montant de 500€ à l'ordre du Trésor Public pour faire face à d'éventuels dommages, dégradations ou impayés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE les tarifs et les conditions de location tels que définis dans le tableau ci-dessus,**
- **DIT que ces tarifs sont applicables immédiatement.**

**Pour : 16**  
**Contre :**  
**Abstention :**

---

**Délibération 2022-44 : convention avec M. Ludovic TESTA, gérant du Food Truck**

Mme le Maire informe que M. Ludovic TESTA, gérant du foodtruck installé rue Bellevue depuis quelques mois, souhaite maintenir son activité sur la commune.

Dans ce cadre, elle propose la mise en place d'une convention avec redevance puisque l'accès à un point électrique est compris dans l'occupation du domaine public (ainsi M. Testa peut s'affranchir d'un groupe électrogène).

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTÉ** la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public pour M. Ludovic TESTA, gérant du foodtruck,
- **DIT** que la redevance annuelle est de 200€,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention.

**Pour : 16**  
**Contre :**  
**Abstention :**

---

**Délibération 2022-45 : convention avec la Paroisse du Val de la Dame Blanche pour la catéchèse**

A. Henriet propose de renouveler la convention avec la Paroisse pour la mise à disposition de la salle pyramidale pour la catéchèse des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Cette mise à disposition est consentie gratuitement tous les vendredis de l'année scolaire 2022-2023 (septembre à juin), de 17h à 19h.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTÉ** la mise en place d'une convention avec la Paroisse du Val de la Dame Blanche pour la catéchèse des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention.

**Pour : 16**  
**Contre :**  
**Abstention :**

---

**Questions diverses**

👉 **Prochain Conseil Municipal**  
Le jeudi 22 septembre 2022.

👉 **Accueil des nouveaux habitants**  
Le samedi 10 septembre 2022.

### **↳ Plan Local Habitat**

S. Travaglini demande un retour des discussions sur le PLH.

Mme le Maire répond que c'est en discussion au sein de Grand Besançon Métropole et qu'elle ne manquera pas de transmettre les informations aux membres du conseil municipal.

### **↳ Plan de mobilité**

S. Travaglini demande s'il est possible de connaître les orientations du plan mobilité du Grand Besançon Métropole et relancer le dossier des bus de ville sur Châtillon-le-Duc.

Mme le Maire rappelle que le nécessaire avait été fait il y a quelques années, et que les services de GBM avaient communiqué sur la non-rentabilité de cet arrêt dans le bourg de Châtillon-le-Duc. A. Henriet pense effectivement qu'avec le changement de gouvernance, il est possible de relancer le sujet.

### **↳ Management de l'équipe technique**

JP Vallar demande si la commune est au courant d'un problème de management au sein de l'équipe technique et demande quelle en est la teneur ?

A Poignand répond que ce n'est pas un sujet à évoquer en conseil municipal.

Mme le Maire demande à JP Vallar de s'adresser plus tard au secrétaire général.

Clôture de la séance du conseil municipal à 20h30.

NOM ELU	SIGNATURE	NOM ELU	SIGNATURE
Mme Catherine BOTTERON		Mme Laëtitia MOUCHET	Pouvoir à C. Botteron
M. Fabien PELLETIER		M. Philippe PRENEL	
Mme Agathe HENRIET		Mme Yasmina CATTIN	Pouvoir à F. Pelletier
M. Daniel BARTHOD		M. Christophe MAILLARDET	Pouvoir à A. Henriet
Mme Annie POIGNAND		Mme Nicole GRANDFOND	
M. Simon DUGAS	Pouvoir à D. Barthod	M. Renaud COLSON	
Mme Séverine PUTOT	Pouvoir à A. Poignand	Mme Sylviane TRAVAGLINI	
M. Pierre MONTRICHARD		M. Jean-Pierre VALLAR	
Mme Marie-Christine BERTRAND		Mme Stéphanie DULAC	
M. Dorian MAZIER			